

DECISION DU MAIRE 2026/012

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention
CFPPA 71 – AAP
« Actions collectives
de prévention »
2026**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Centre Social Espace Joséphine BAKER d'organiser des actions collectives pour soutenir les proches aidants.

Vu la nécessité de reconduire les actions du dispositif Evasion pour répondre aux besoins des proches aidants du territoire.

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Saône-Et-Loire au titre de l'appel à projets 2026 « Actions collectives de prévention ».

Le Centre Social Espace Joséphine BAKER, en lien avec son projet social, et dans le cadre d'un partenariat, reconduira les actions du dispositif Evasion pour soutenir au mieux les proches aidants : ateliers d'information, groupes de paroles, ateliers de répit et temps partagés aidants/aidés.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 6 468 € soit 80 % du montant total du projet.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 18 février 2026

Edith GUEUGNEAU
Maire

